



Conseil d'Administration 4/23-24

Visioconférence

Vendredi 26 avril 2024

Présents : David ANGELATS, Jean-François ANINAT, Anne-Sophie BIEULES, Gilles CASTILLON, Martine CASTILLON, Kévin DELORY, Christophe FAULMANN, Alain GILLE, Philippe HAZANE, Adrien MOGLIA, Christian PRIVAT, Fayza ZIOUECHE.

Excusés : Janick KNAEBEL, Clément TISSIER.

Absents : Germain BIEVLIET, Florent CHAYET, Marcel MAUREL.

Salarié : Yannick GARNIER.

Siège Social
Pôle Administratif et Sportif
7 Rue André Citroën
31130 – BALMA
Contacts 05 61 48 83 37

Pôle Financier
47 ter, rue de l'Ancienne Porte Neuve
11100 – NARBONNE
Contacts 04 68 75 31 04

ligue@badocc.org
<https://www.badocc.org/>

Association déclarée
Régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Affiliée à la FFBaD

SIREN 413 462 854
Code APE 9312 Z



Votants : 12/18 membres du CA

0.	Approbation du CR – CA 3 du samedi 30 mars 2024	1
1.	Secteur ADMINISTRATIF	1
1.1.	Modification des Statuts de la Ligue	1
1.2.	ODJ AG Ligue	2
2.	Secteur VIE SPORTIVE	3
2.1.	Règlements Sportifs 2024-2025	3

Le Secrétaire Général précise que le Conseil d'Administration est convoqué exceptionnellement et principalement pour se prononcer sur les évolutions des Statuts de la Ligue, proposées par le Ministère et la Fédération.

Les Statuts ainsi retenus seront diffusés aux comités et représentants départementaux le 30 avril 2024, 1 mois avant l'Assemblée Générale de la Ligue lors de laquelle ils seront soumis aux votes.

0. Approbation du CR – CA 3 du samedi 30 mars 2024

Le compte-rendu du CA 3 est en cours de relecture, le vote est repoussé au CA 5. Son projet sera diffusé en début de semaine prochaine.

1. Secteur ADMINISTRATIF

1.1. Modification des Statuts de la Ligue

Le Secrétaire Général présente les évolutions des Statuts imposées par la loi du 2 mars 2022 et la Fédération. Plusieurs articles disposent d'options dont le choix revient au CA.

Le support de présentation est disponible [ICI](#). Les différents votes sont détaillés ci-après.

❖ Article 2 : Intégration des membres d'honneur

VOTE 1 // POUR 12/12 voix

Les membres d'honneur sont ajoutés à l'unanimité.

❖ Article 8 : Désignation du Président de séance

VOTE 2 // POUR 6/12 voix CONTRE 3/12 voix ABS 3/12 voix

À la majorité, le Président de séance sera dorénavant désigné par le Président de la Ligue et non plus soumis au vote de l'Assemblée Générale.

❖ Article 8 : Ajout spécifique Ligue : Destitution des représentants régionaux

Le Président propose d'ajouter un article permettant de destituer les représentants régionaux aux AG fédérales quand ces derniers n'assurent pas leurs fonctions. Cette proposition est en attente d'approbation de la Fédération.

VOTE 3 // POUR 12/12 voix

Sous réserve de validation par la Fédération, le CA approuve à l'unanimité l'intégration de cet article dans les Statuts de la Ligue.



Article 11 : Élection du Conseil d'Administration, Liste ou Scrutin Plurinominal

Proposition de maintien du scrutin plurinominal

VOTE 4 // POUR 12/12 voix

Le CA décide à l'unanimité de maintenir le système d'élection plurinominal actuel.

❖ **Article 10 : Parité pour le CA et le Bureau, 40% ou 50% en anticipation des évolutions de 2028**

Proposition de maintien des 40%

VOTE 5 // POUR 7/12 voix**CONTRE 4/12 voix****ABS 1/12 voix**

La parité au sein du CA et du Bureau est maintenue à 40% à la majorité en attendant l'évolutions imposée en 2028.

Kevin DELORY doit quitter la visioconférence, il ne participe pas aux votes suivants.

❖ **Article 14 : Possibilité de rémunérer tout ou partie des membres du CA****VOTE 6 // POUR 7/11 voix****CONTRE 2/11 voix****ABS 2/11 voix**

L'intégration de la possibilité de rémunérer tout ou partie des membres du CA est approuvée à la majorité.

❖ **Article 16 : Fonctionnement avec ou sans Bureau**

Proposition : avec Bureau

VOTE 7 // POUR 6/11 voix**CONTRE 5/11 voix****ABS 0/11 voix**

Le fonctionnement actuel avec Bureau est maintenu à la majorité.

Alain GILLE doit quitter la visioconférence, il ne participe pas aux votes suivants.

1.2. ODJ AG Ligue

Le Secrétaire Général présente le projet d'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la Ligue du 1er juin 2024.

Avant de le soumettre au vote il précise que la partie Exceptionnelle de cette Assemblée Générale nécessite un quorum de 50% de représentants des Comités et de 25% pour la partie Ordinaire.

En cas de manque de quorum, l'assemblée générale sera reconvoquée, conformément aux Statuts, avec un minimum de 15 jours d'intervalle. Un quorum ne sera plus exigé pour cette nouvelle Assemblée Générale.



VOTE 8 // POUR 10/10 voix

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Secteur VIE SPORTIVE**2.1. Règlements Sportifs 2024-2025**

La commission Jeunes et Accès Haut-Niveau a retravaillé le règlement du Circuit Régional Jeunes (CiRJ) : [Note explicative](#). Ces changements sont mis au vote.

VOTE 9 // POUR 10/10 voix

Le nouveau règlement du CiRJ est approuvé à l'unanimité.

Par ailleurs, la saison prochaine, la commission souhaite se laisser la possibilité d'organiser des étapes du CiRJ en parallèle d'étapes du Circuit Élite Jeunes fédéral. Les joueurs qualifiés au CEJ seraient alors pénalisés dans la course aux points pour le Championnat Régional Jeunes.

Pour éviter cela, la commission réfléchit à un moyen de les protéger. Un vote est organisé sur ce principe.

VOTE 10 // POUR 10/10 voix

Le principe de protéger les joueurs qui, en participant à un CEJ ne pourraient pas participer à un CiRJ et se retrouveraient pénalisés dans la course aux points pour le CRJ, est approuvé à l'unanimité.

Une fois l'article rédigé, sa conformité sera vérifiée par la commission Règlements et intégré au règlement du CRJ.

Le CA se termine après 3h d'échanges, contre 1h30 prévue. Bien que ces discussions aient été intéressantes, le Président souhaiterait raccourcir la durée des réunions en visioconférence et appelle chacun à synthétiser ses interventions au maximum.

Le Secrétaire Général va proposer un fonctionnement alternatif pour fluidifier les débats.

Le Président remercie enfin tous les participants de s'être libérés malgré la convocation tardive, mais nécessaire, de ce CA.

Président

Christophe FAULMANN



Secrétaire Général

Jean-François ANINAT

